



Mairie
08000 WARCQ
03.24.56.01.62
warcq@orange.fr
www.warcq.fr

Arrêté n° 98 - 2022

Occupation du domaine public Place Saint Paul

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement de Madame le Maire,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur Nathan MYSIUS, Régisseur général auprès de RECTANGLES PRODUCTIONS, 21 Rue du Faubourg St-Antoine 75011 Paris, concernant l'implantation d'une cantine de tournage Place Saint Paul, pour les besoins du tournage d'un long-métrage intitulé « Pollux » réalisé par Michael Dichter, se déroulant dans le Département des Ardennes du 23 juin au 5 août 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur les places de parking situées sur le fond de la Place St Paul, afin de pouvoir y installer une cantine de tournage,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement des véhicules, sera interdit Place Saint Paul, le mercredi 20 juillet 2022, de 8h à 17h, sur la rangée de places de parking située sur le fond de la Place St Paul, hormis pour les véhicules dédiés à l'organisation du tournage.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires matérialisant cette réglementation seront placés par les services communaux.

Article 3 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

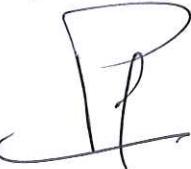
Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

*Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,
Monsieur l'agent de Police Municipale.*

Article 5 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n° 94-2022 du 04/07/22, suite à un changement de date.

Fait en Mairie de WARCQ, le 13 juillet 2022.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.